



Orléans, lundi 5 septembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour les jeunes de 18 à 25 ans

Mission de service civique en école, collège et lycée : c'est possible !

Rectorat

Cabinet du recteur

Contact Presse

Maud Pestel

Chargée de communication et
des relations presse

T : 02 38 79 45 96

P : 06 42 71 75 05

communication
@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Étienne
léans Cedex 1

Pour la seconde année, l'académie d'Orléans-Tours ouvre « le service civique universel » à près de 600 jeunes. Les volontaires, âgés de 18 à 25 ans, peuvent être accueillis dans les écoles, établissements du second degré, centres d'information et d'orientation de l'académie sur différents types de mission.

Les volontaires interviennent en complément de l'action des personnels pour permettre de développer et d'expérimenter de nouveaux projets au service des usagers. Les champs des missions peuvent concerner, en autres :

- l'accompagnement des activités éducatives, pédagogiques et citoyennes;
- le soutien aux actions sportives, d'éducation artistique et culturelle ;
- le soutien aux projets d'éducation au développement durable ;
- l'animation du temps libre des lycéens internes ;
- l'aide à l'information et à l'orientation des plus jeunes.

Compatible avec le statut d'étudiant, les volontaires sont recrutés pour un contrat de **9 mois** sans condition de diplôme, à compter du 1er octobre 2016.

Le volume horaire d'intervention est d'au moins 24 heures par semaine. Chaque volontaire perçoit une **indemnité mensuelle de 577,08 euros**.

Pour candidater, les jeunes volontaires doivent s'inscrire sur le site de l'agence du Service Civique où sont déposées les offres de missions proposées dans les écoles et les établissements scolaires :

<http://www.service-civique.gouv.fr/>